

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **1^{er} février 2016**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

06-16

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 5 janvier 2016.

Le conseil dispense la secrétaire d'en donner la lecture, car chaque membre du conseil a reçu une copie et il a été résolu d'en faire l'adoption.

Maire

LISTES DES FACTURES

| SALAIRES et DÉDUCTIONS | |
|---|----------|
| Remise Fédérale | 611.54 |
| Remise Provinciale | 1483.81 |
| Administration | 1735.28 |
| Conciergerie | 249.68 |
| Législation | 0.00 |
| Aqueduc | 0.00 |
| Opérateur eau potable | 857.86 |
| Inspecteur municipal | 448.13 |
| Traitement eau usée | 25.61 |
| Voirie | 717.01 |
| RÉSEAU ROUTIER | |
| Enlèvement de la neige (2/6) | 16874.50 |
| Entretien route Ste-Jeanne hiver 2016 | 1890.00 |
| MATIÈRES RÉSIDUELLES | |
| Collecte ordure et récupération (1/12) | 1901.00 |

| DIVERS | |
|---|------------------|
| Électricité (éclairage public) | 383.77 |
| Électricité (bassin d'épuration, route 297) | 678.44 |
| Électricité (pompe, 39 route de la Montagne) | 43.53 |
| Électricité (centre municipal, 120 rue Principale) | 1587.52 |
| Électricité (mairie, 117 rue Principale) | 483.78 |
| Électricité (puit, 54 chemin Kempt) | 616.87 |
| Électricité (patinoire, 15 rue Fraser) | 575.76 |
| Électricité (garage, 270 route 132) | 2202.36 |
| Électricité (réservoir, route de la Montagne) | 67.82 |
| Téléphone (centre) | 75.11 |
| Téléphone (bureau, centre sportif, puit) | 465.06 |
| Téléphone (cellulaire) | 38.88 |
| Essence, huile et diesel | 256.00 |
| Fonds information du territoire | 4.00 |
| Frais de postes journal | 75.14 |
| Frais de postes (analyse d'eau) | 130.86 |
| eau de javel | 24.14 |
| papeterie | 313.21 |
| Frais de postes timbres | 295.84 |
| Quote-part MRC 2016 | 17111.71 |
| 1er versement mutuelle de prévention | 287.44 |
| Redistribution redevance carrière | 4192.31 |
| Achat extincteur centre | 189.64 |
| Contrat de service photocopieur | 48.29 |
| Réaménagement patinoire | 6454.19 |
| Vérification débitmètre et rapport | 337.74 |
| Réparation serrure porte centre | 30.00 |
| Frais déplacement journal | 33.44 |
| Installation chauffe-eau et chauffette patinoire | 1025.98 |
| Analyse eau potable et eau usée | 572.57 |
| Articles de quincaillerie divers escabeau 3 marches | 133.30 |
| Formulaires comptes de taxes et enveloppes | 380.26 |
| Assurances 2016 | 13832.00 |
| Remboursement 1er règlement d'emprunt | 15368.51 |
| Remboursement 2e règlement d'emprunt | 4188.35 |
| Contrat de service informatique 2016 | 5461.33 |
| | 104759.57 |

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

07-16

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

08-16 **DON**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ pour le programme : Enrichissement Musique de l'École secondaire de Sayabec.

Maire

09-16 **DON**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ au groupe de Chantez la vie!

Maire

10-16 **ACHAT TIMBRES ET ENVOI RECOMMANDÉ**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de timbres pour les comptes de taxes 2016 et l'envoi de lettre pour vente pour taxes par courrier recommandé.

Maire

11-16 **COTISATION ADMQ**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2016, au montant de 496,69\$.

Maire

12-16

PERMIS D'INTERVENTION MTQ

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2016 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Madame Nadine Beaulieu, secrétaire-trésorière à signer lesdits permis d'intervention.

Maire

13-16

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse est limiter dans son budget pour l'amélioration de son réseau routier et qu'elle fait partie des municipalités dévitalisées;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse désire faire la poste de gravier dans des sections de la route Émilien-Harvey afin de rehausser la chaussée pour rendre la route plus sécuritaire aux usagers;

Considérant que la route Émilien-Harvey relie nos résidents moisiens de la route Melucq au reste de la municipalité et donne une voie d'accès supplémentaire aux résidents des municipalités de Saint-Cléophas et La Rédemption;

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse de demander une aide financière de l'ordre de 50 000\$ dans la cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Maire

14-16 **RÉNOVATION GRANDE CUISINE CENTRE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission du technologue en architecture Martin Barriault, au montant de 500,00\$ plus taxes et celle du designer Audray Jean, au montant de 325,00\$ plus taxes pour l'élaboration des plans et devis pour la rénovation de la grande cuisine au centre municipal.

Maire

15-16 **PROGRAMME À PIED À VÉLO VILLE ACTIVE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt du plan de déplacement du Programme À pied À vélo Ville active pour la municipalité de Saint-Moïse.

Maire

16-16 **INVENTAIRE SITES CONTAMINÉS**

Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fait part à la Municipalité de Saint-Moïse d'une nouvelle norme comptable qui doit être appliquée par les municipalités, soit le nouveau chapitre SP 3260- *Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

Attendu que selon cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de l'organisme municipal pour les sites contaminés répondant à tous les critères ci-dessous :

- 1) Il existe une norme environnementale;
- 2) La contamination dépasse la norme environnementale;
- 3) L'organisme municipal est directement responsable de la contamination ou en accepte la responsabilité;
- 4) Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- 5) Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause;

Attendu qu'aucun terrain susceptible d'être affecté par cette norme n'a été identifié lors de la production du rapport faisant état de l'ensemble des immeubles propriétés de la Municipalité de Saint-Moïse;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse déclare qu'à sa connaissance, aucun terrain faisant partie des propriétés foncières de la municipalité ne présente un risque de contamination susceptible d'être assujéti à la norme comptable visant le *Passif au titre des sites contaminés*.

Maire

17-16 **CONCIERGE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme concierge Monsieur Michaël Vignola au taux horaire de 11,25\$ pour une période indéterminée.

Maire

18-16 **RÉNOVATION CENTRE SPORTIF**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat d'un moteur électrique pour l'ouverture de la porte de garage au centre sportif.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente de l'assemblée déclare la séance levée à 21h10.

Présidente

Secrétaire